



Évreux, le 1^{er} avril 2016

Cellule départementale de suivi des phénomènes de radicalisation

Vendredi 1^{er} avril 2016 – Salle Monet – Préfecture de l'Eure

J'ai présidé, en présence de la procureure de la République et en formation plénière, la cellule départementale de suivi des phénomènes de radicalisation. Mise en place en janvier 2015, cette cellule se réunit tous les deux mois. Elle coordonne l'action des forces de l'ordre et des services spécialisés en matière d'identification et de traitement des cas de radicalisation : Éducation Nationale, Caisse d'allocations familiales, conseil départemental et l'ensemble des services de l'État.

Instance opérationnelle placée sous l'autorité du préfet, la cellule départementale de suivi a pour mission de partager et d'analyser les informations recueillies par un groupe d'évaluation qui agit, au quotidien, au plus près des personnes signalées et de leurs parents lorsqu'elles sont mineures. Ce groupe d'évaluation dispose d'une connaissance enrichie des cas individuels grâce à un partage libre et décroisé des informations détenues par chacun de ses membres, lesquels participent également à la cellule départementale de suivi aujourd'hui réunie.

Lors de cette séance, la cellule a validé des propositions concrètes d'accompagnement, de suivi et de prise en charge des personnes signalées au titre de la radicalisation.

A ce jour, dans le département de l'Eure, environ 40 personnes font l'objet d'un signalement et moins de cinq, d'un suivi actif par les services spécialisés.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35